

Séance du 5 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit le 5 décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie suivant convocation du 28 novembre 2018.
Etaient présents : M. QUESNEY, M. MADONNA, Mme CAMIER, Mrs DERRIEN, VERSAVEL, GUÉROULT, SIMÉON, Mme BRÉANT

Absents : Mmes CORADELLO, RENAULT, DUPONT, QUESNE, SWERTVAEGER, Mrs DESMARAIS, MÉNARD

La séance est ouverte par M. QUESNEY.

M. DERRIEN a été nommé secrétaire de séance.

Délibération
renouvellement contrat
informatique SEGILOG

M. QUESNEY explique au conseil que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services de SEGILOG arrive prochainement à expiration. Ces logiciels sont nécessaires pour assurer les travaux de comptabilité, d'état-civil, de ressources humaines, de facturation cantine et des élections.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de renouveler le logiciel SEGILOG pour une durée de 3 ans.

Délibération rattachement
de la commune de « Le
Perrey » à la communauté
de communes Pont-
Audemer Val de Risle

Monsieur Quesney informe le conseil municipal que les communes de Foumetot, Saint-Ouen-des-Champs et Saint-Thurien ont exprimé leur volonté de créer une commune nouvelle à compter du 1^{er} janvier 2019.

Ces 3 communes appartiennent à 2 EPCI différentes, la communauté de communes Roumois Seine et la communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle.

Les 3 conseils municipaux ont choisi que la commune nouvelle adhère à la communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle.

Le conseil municipal, à 3 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions, émet un avis favorable au rattachement de la commune nouvelle de Le Perrey à la communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle.

Délibération adhésion de
la communauté de
communes Roumois
Seine au Syndicat Mixte
d'Aménagement du
Bassin de l'Iton (SMABI)

Monsieur le Maire donne lecture au conseil du courrier de la communauté de communes Roumois Seine demandant de délibérer sur l'adhésion de celle-ci au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton (SMABI).

Le 26 septembre 2018, la CCRS a validé le projet de périmètre du SMABI et le projet des statuts pour la création du syndicat mixte d'aménagement du bassin de l'Iton.

Le conseil municipal à 2 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions émet un avis favorable à l'adhésion de la CCRS au syndicat mixte d'aménagement du bassin de l'Iton.

Délibération approbation
du rapport (SISPEA)

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du rapport du Système d'Information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SISPEA) pour l'année 2017.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport SISPEA 2017.

Délibération tarif du service d'assainissement collectif

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de revoir le prix du m³ d'eau correspondant à la consommation assainissement collectivité. Monsieur le Maire rappelle qu'en 2014, le prix du m³ d'eau correspondant à la consommation assainissement collectivité avait été supprimé. Mais il est essentiel de générer des recettes de fonctionnement afin de pallier aux dépenses de fonctionnement à venir. Monsieur le Maire propose une augmentation de 0,10 € par m³ à compter du 1^{er} janvier 2019. Le conseil municipal accepte l'augmentation à l'unanimité.

Délibération contrôle et maintenance des poteaux incendie

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que 2 entreprises ont été consultées pour le contrôle et la maintenance des poteaux incendie. La commune compte 31 poteaux incendie. Le SERPN propose un forfait de 51 € HT par hydrant et par an. La société Sécurité Incendie propose un tarif de 27,50 € HT par hydrant + 240 € de déplacement + 30 % sur le total soit 54,97 € HT du poteau par an auquel s'ajoute 7 heures de main d'œuvre à 35 €. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis du SERPN.

Délibération acceptation de dons pour la participation financière de l'achat des arbres de l'arboretum

Un appel aux dons avait été lancé pour l'achat des arbres de l'arboretum. Plusieurs dons par chèques ont été reçus à la mairie. Pour pouvoir encaisser ces chèques, il convient que le conseil donne son approbation. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'encaissement des dons pour financer l'achat des arbres de l'arboretum à l'article 1328 « autres subventions d'équipements non transférables ».

Questions diverses

Un nettoyage des poubelles au parking poids lourds a été fait. Les sacs poubelles ont été remis chez les personnes qui avaient été les déposés « sauvagement ». Des plaintes ont été déposées à la gendarmerie de Routot. La condamnation est 1 journée de travail civique.

Une demande de subvention exceptionnelle a été faite par l'association jeunes musicales françaises afin de continuer à assurer le transport des enfants de l'école pour aller voir les concerts de musique. Le conseil accepte de verser une subvention exceptionnelle de 300 €.

Un courrier de « 30 millions d'amis » a été reçu en mairie informant les conditions de vie des animaux dans les cirques.

La société C.M.B a proposé un devis pour la rampe au niveau de la garderie. Celui-ci s'élève à 514,80 €

Le devis est accepté.

M. MASSON, du Landin, a demandé la salle des fêtes, gracieusement, pour organiser un concert pour des enfants malades.

Impossible d'accepter la demande tant que la salle des fêtes n'est pas aux normes.

Des lumières vont être installées dans la cour de l'école et sur le parking de la

mairie.

La jardinière dans la cour de l'école va être enlevée.

Une invitation va être lancée pour les personnes souhaitant voir le parc de jeux.

Arboretum et parcours santé :

Remerciements à M. DERRIEN pour le prêt de son matériel pour le parcours sportif.

Monsieur le Maire doit prendre contact avec M. DELESCLUSE afin de répondre à ses questions.

Un arrêté municipal doit être fait pour interdire l'accès au terrain bi-cross.

Mise en place des panneaux pour les conditions de l'utilisation du parcours sportif (sécurité, responsabilité), voir à Mme RENAULT.

Concernant l'aménagement du cimetière, un groupe de travail doit se réunir le jeudi 13 décembre à 9h30 au cimetière.

Une demande de don de sapin de Noël pour la salle des fêtes a été lancée sur le site facebook de la commune.

Nettoyage des toilettes du bourg à faire.

Une épave de voiture est à enlever derrière les poulaillers.

Il faut mettre une porte aux toilettes du terrain de loisirs. Cette dépense est à la charge de la communauté de communes.

Il manque une assistante de vie scolaire à l'école. Mme Versavel doit se renseigner pour savoir si la commune peut soutenir la demande.

Les derniers articles pour le bulletin communal doivent être donnés avant samedi 8 décembre.

Les vœux du maire sont prévus le dimanche 20 janvier 2019 à 15h.

Il y a des trous à boucher sur le parking du cimetière.

Une autorisation de sortie rue Adam a été accordée par la communauté de communes puis par la commune.

L'ONF envisage de fermer les routes de la forêt de Brotonne.

M. DOUYERE, des pépinières de Brotonne, a proposé un devis pour les arbres de l'arboretum. Acceptation pour 2019.

La commission personnel se réunit le 12 décembre à 18h30.

